

N° Azur et journées de consultations privées et gratuites

L'Ordre des Avocats au Barreau de Grasse se mobilise pour les particuliers et les professionnels

Vous souhaitez :

- Lancer un projet en anticipant tout risque, réaliser un montage juridique
- Rédiger vos contrats, régler vos litiges commerciaux et sociaux
- Protéger efficacement vos brevets et vos marques
- Négocier votre embauche
- Etre informé de vos droits
- Contester un licenciement
- Acheter, vendre, louer, rénover ou construire un bien immobilier
- Faire respecter vos droits de propriétaire
- Régler à l'amiable un différend familial
- Gérer au mieux votre patrimoine
- Mettre un terme à votre union dans les meilleures conditions
- Déposer une plainte auprès des services du Procureur de la République
- Défendre vos droits par devant les juridictions pénales, soit en qualité de prévenu soit en qualité de partie civile,
-

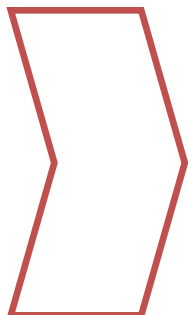
On a tous une question à poser un avocat.

Qu'il s'agisse d'une question d'ordre privé ou professionnel, les avocats au Barreau de Grasse se relaient **pour vous orienter dans vos choix du quotidien et vous conseiller dans vos démarches juridiques et judiciaires** :

Du 15 au 19 novembre 2010, le Barreau de Grasse se mobilise dans le cadre de la Semaine du Droit et de l'avocat.

En appelant le N° Azur **0810 313 313*** du lundi 15/11 au mercredi 17/11, des avocats du barreau de Grasse répondent en direct et gratuitement aux questions des professionnels comme des particuliers.

Le public peut également venir rencontrer un avocat lors de **2 journées de consultations gratuites** :



Les 18 et 19 novembre 2009
de 9h00 – 12h00 et de 14h00 – 17h00

Entretiens organisés à la **Maison de l'Avocat**
37 avenue Pierre Sépard - 06133 GRASSE cedex

Plus de renseignements : www.avocats-grasse.com

**Prix d'un appel local.*

PAGE 2/2



Contact Presse : Agence VcomK Consulting – Valérie Arnulf - 06 27 36 57 91

varnulf@vcomk.com - Tél. : 04 93 542 885 – Fax : 04 93 279 466